



This is Concrete.

A close-up photograph of a hand holding a red LEGO brick, positioned above a larger structure of colorful LEGO bricks (red, yellow, blue, green).

# MAGASIN APPRO CHANTIERS

## FACILITER LA MISE EN OEUVRE DES ELEMENTS PRÉFABRIQUÉS BÉTON

**TARIFS AU  
05.06.2023**

Matériel & Outillage  
testés et recommandés  
par nos équipes FEHR





Spécialisée dans les solutions béton, FEHR est une entreprise familiale et indépendante depuis 1960, avec 9 centrales dans l'Est de la France et 5 sites de production dont 2 en Allemagne.

Certifié ISO 9001-14001-26000 et 45001, le groupe emploie près de 785 personnes et propose à travers toute l'Europe une gamme de produits comprenant du béton prêt à l'emploi, des éléments en béton préfabriqués comme le mur Précoffré®, la prédalle et le panneau de bardage FClad® en Béton Fibré Ultra Hautes Performances.

Des services associés tels que la logistique, la location d'engins et des équipes d'assemblage complètent la gamme de produits.

Basé sur le respect de l'environnement, FEHR développe des solutions toujours plus innovantes, de haute technicité et respectueuses du bien-être de ses clients.

Les produits disponibles dans ce catalogue ont été sélectionnés et testés par nos experts FEHR, afin de répondre à vos besoins et vos exigences chantier tout en garantissant une pose optimale & sécurisée du Précoffré®.

Pour une pose en toute sécurité, nous vous conseillons de vous munir de notre Guide de Pose Précoffré Classique et Thermique (également disponible sur notre site internet : [fehrgroup.com](http://fehrgroup.com) en téléchargement).

## Pour commander c'est facile !

par mail : [mac@fehrgroup.com](mailto:mac@fehrgroup.com)  
ou sur l'e-shop : [mac.fehrgroup.com](http://mac.fehrgroup.com)

Livraison directe sur le chantier !

Livraison normale 2 à 5 jours ouvrables

Livraison expresse 72H ouvrables

(après validation du Magasin, frais en sus)

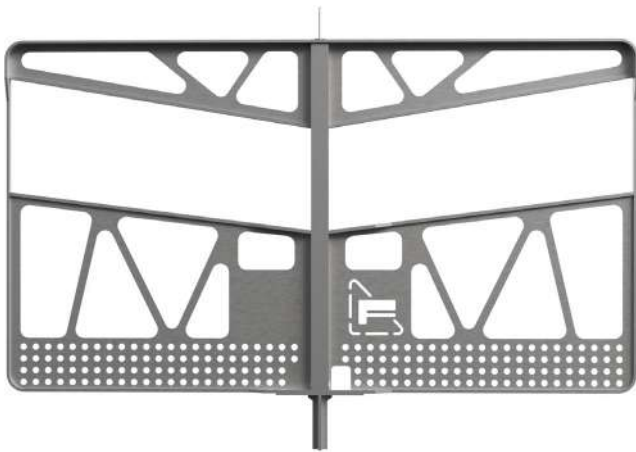


Une question ?  
Contactez-nous au :  
**03.88.80.93.53**



<b>Prestations sur chantiers : nos services +</b>	<b>4</b>
Location garde corps	4
Service Technique chantier / assistance	6
Prestation de façade	7
<b>Levage/Manutention &amp; Désélingage</b>	<b>8</b>
Kits de levage pour Précoffré® Classique et Thermique	10
Kit de levage prédalle	11
<b>NEW</b> ▶ Kit de manutention télécommandé : Roborigger ar-15 - 10TO	12
<b>NEW</b> ▶ Désélingage télécommandé automatique	13
<b>Retournement</b>	<b>14</b>
<b>NEW</b> ▶ Retourneur pour Précoffré® grande Hauteur	16
Kits de retournement Précoffré® grande Hauteur	17
All in one : lever et retourner avec un seul système	18
Levage et retournement automatique : Ganterud L20-3 Pro	19
<b>Pose</b>	<b>20</b>
Cale de distance	22
Boulonneuse à chocs 18Volts	22
Vis d'ancrage	23
Vis M16 + Rondelle	23
Barre à Mine	24
Plateforme de bétonnage sécurisée AMP	24
Kit de bétonnage	25
<b>Traitement des joints</b>	<b>26</b>
Coffrage de raccords	28
Joint mousse en bande	28
Joint mousse PE réticulée autocollant en polyéthylène	29
Pâte prête à l'emploi	30
Fond de joint	30
Joint mastic élastique : Sika Hyflex®	31
Pistolet manuel et automatique	31
Mousse PU spécial isolation	32
Bande d'étanchéité autocollante	32
Ragréage mural fin allégé	33
Mortier fibré réparation	33
<b>Traitement de façade</b>	<b>34</b>
Minéralisant B : Hydrofuge	36
Hydro-Net : Nettoyant Détachant	36

# LOCATION GARDE CORPS



Protection contre les chutes de hauteur en périphérie du bâtiment pour :

- la pose du Précoffré®
- la mise en place des prédalles
- le bétonnage des prédalles
- la mise en place des murs du niveau supérieur



**Spécialement conçu pour les murs de façade**  
**Pas de trous de vis apparents sur la façade**



**Un garde-corps qui accroît la performance**  
 Se pose au fur et à mesure de l'avancement  
 Directement fixé au mur : pas d'effondrement  
 Pas de plancher  
 Pas de vérifications spécifiques nécessaires  
 Organisation et gestion du chantier simplifiées



**Un garde-corps qui allie sécurité et ergonomie**  
 Protection continue contre les chutes de hauteur en périphérie du bâtiment  
 Protection des trémies et ouvertures au niveau de la dalle  
 Pose rapide sans outillage : par simple emboîtement dans la platine, fixée en usine  
 Les garde-corps se posent côte à côte ou peuvent se chevaucher.

## DONNÉES TECHNIQUES

Dimensions	L 1,90m x H 1,05m
Poids	25 kg
Pose	Côte à Côte ou en quinconce

DÉCOUVREZ  
 SON FONCTIONNEMENT



**Le Précoffré® est pré-équipé des platines en usine, directement ancrées dans la peau extérieure.**

Prix sur étude selon la configuration et le lieu du chantier



2,50m de protection



4m de protection



---

# SERVICE TECHNIQUE CHANTIER

---

Le Service Technique Chantier se tient à votre disposition :

- ✓ **Formation complète & certifiante sur nos produits**
- ✓ **Conseils et assistance chantier**



---

Vous êtes intéressés par la prestation ?  
N'hésitez pas à nous contacter :

Par mail : [mac@fehrgroup.com](mailto:mac@fehrgroup.com)  
Ou par Téléphone : 03 88 80 93 53

**Prix sur étude selon la configuration et le lieu du chantier**

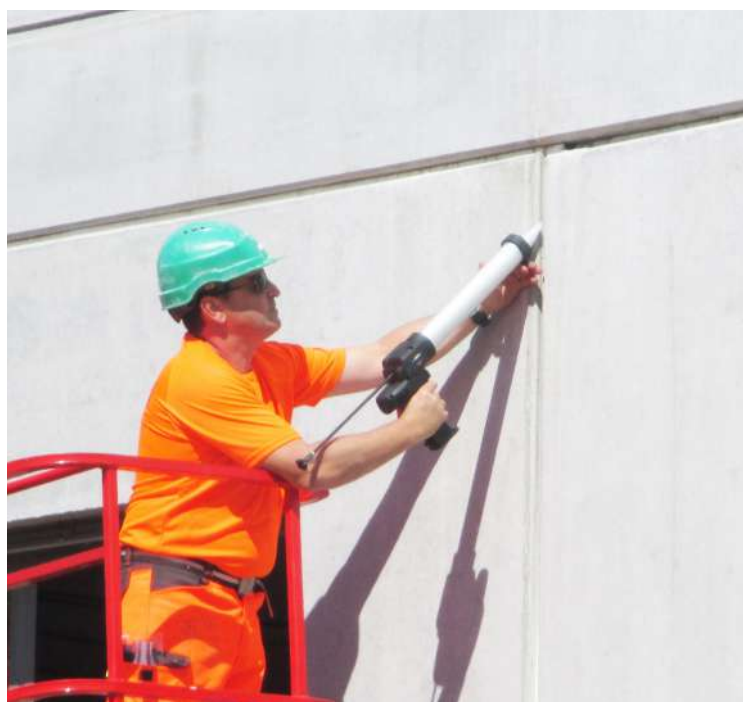
---

## PRESTATION DE FACADE

---

- ✓ **Nettoyage de façade**
- ✓ **Pose de lasure**
- ✓ **Dépose platine garde corps**
- ✓ **Traitement des joints**

**Gain de temps  
Pas de gestion de nacelle  
Travail soigné, réalisé par un spécialiste**



---

**Vous êtes intéressés par la prestation ?  
N'hésitez pas à nous contacter :**

Par mail : [mac@fehrgroup.com](mailto:mac@fehrgroup.com)  
Ou par Téléphone : 03 88 80 93 53

**Prix sur étude selon la configuration et le lieu du chantier**

Les solutions techniques de levage du Précoffré® développées par FEHR permettent la préhension en 2 points de levage pour la grande majorité des Précoffré®, y compris les plus lourds.

Dans certains cas particuliers cependant, 4 points de levage peuvent être nécessaires ; il convient alors d'utiliser un palonnier pour la répartition optimale des charges sur les câbles de levage.



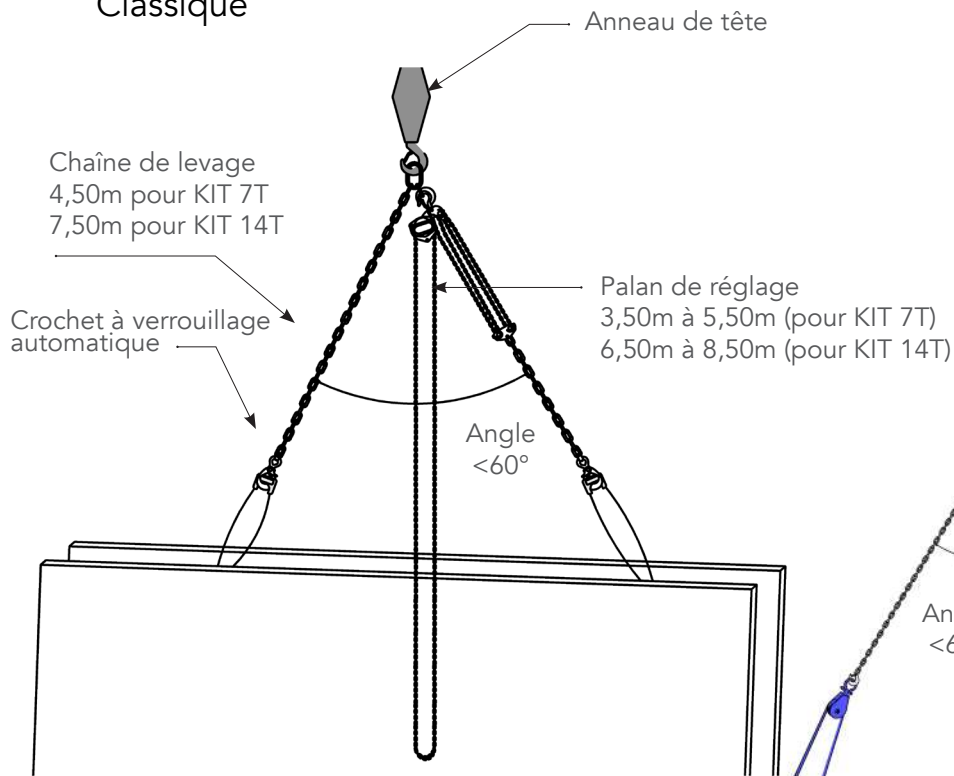




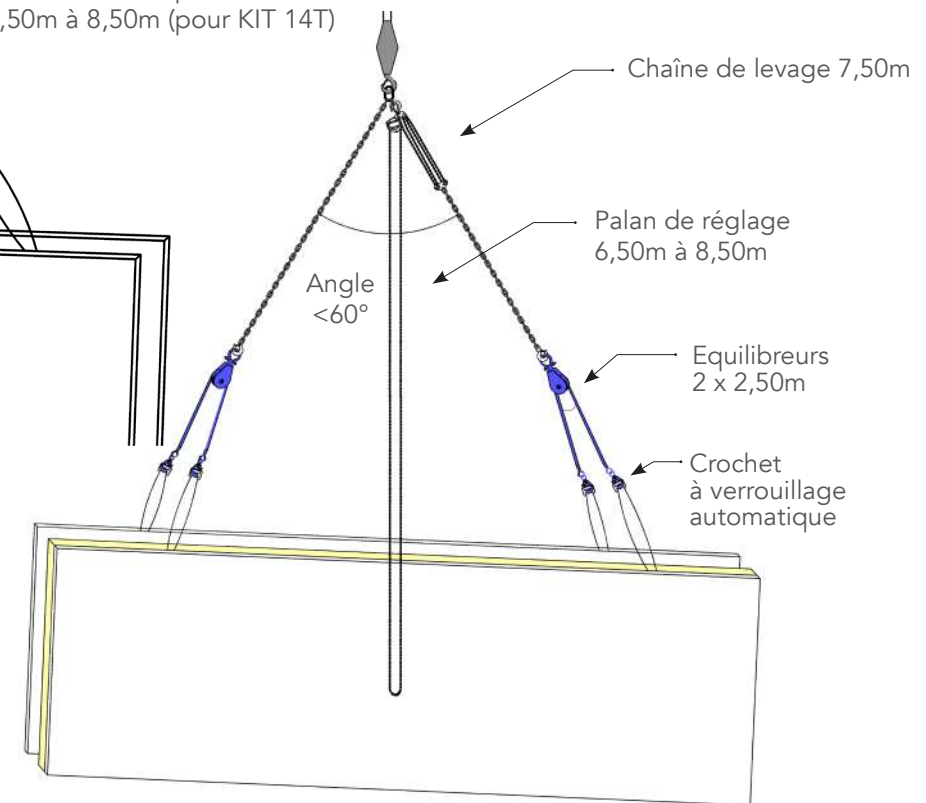
# Levage, Manutention & Désélingage



### Classique



### Thermique



L'équilibrage se fait par action sur le palan pour raccourcir ou allonger la longueur du brin réglable.

Longueur standard de la chaîne de manoeuvre du palan : 10m (consulter le MAC pour une autre longueur).

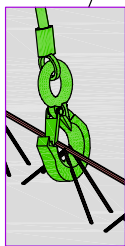
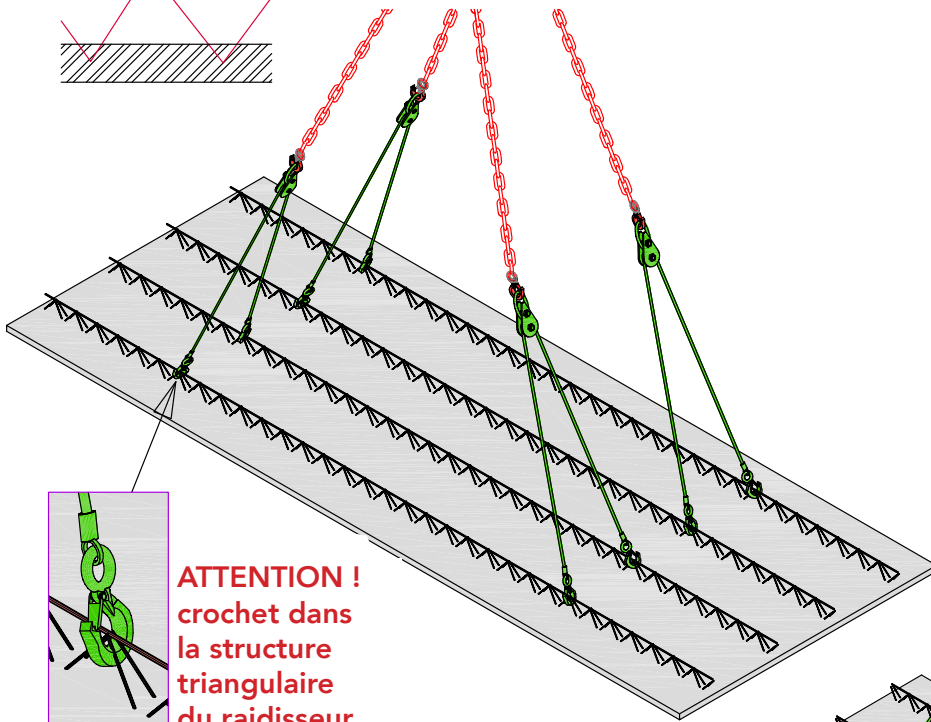
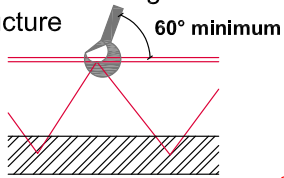
Réf.	Désignation	Qté/Carton	Prix € HT unitaire
Réf. KIT 1 - 7T	Kit de levage Précoffré® Classique $\leq 7$ T avec : - 1 chaîne de levage longueur 4,50m - 1 palan de réglage de 3,50m à 5,50m	1	1054,00 €
Réf. KIT 2 - 14T	Kit de levage Précoffré® Classique $\leq 14$ T avec : - 1 chaîne de levage longueur 7,50m - 1 palan de réglage de 6,50m à 8,50m	1	1 862,00 €
Réf. KIT 3 - 14T-TH	Kit de levage Précoffré® Thermique $\leq 14$ T avec : - 1 kit de levage Précoffré® Classique $\leq 14$ T - 1 palan de réglage - 1 paire d'équilibreur	1	2 795,00 €

# MANUTENTION

## KIT DE LEVAGE PRÉDALLE

Ce kit de manutention est fortement recommandé pour la manutention des prédalles en toute sécurité sur chantier

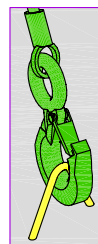
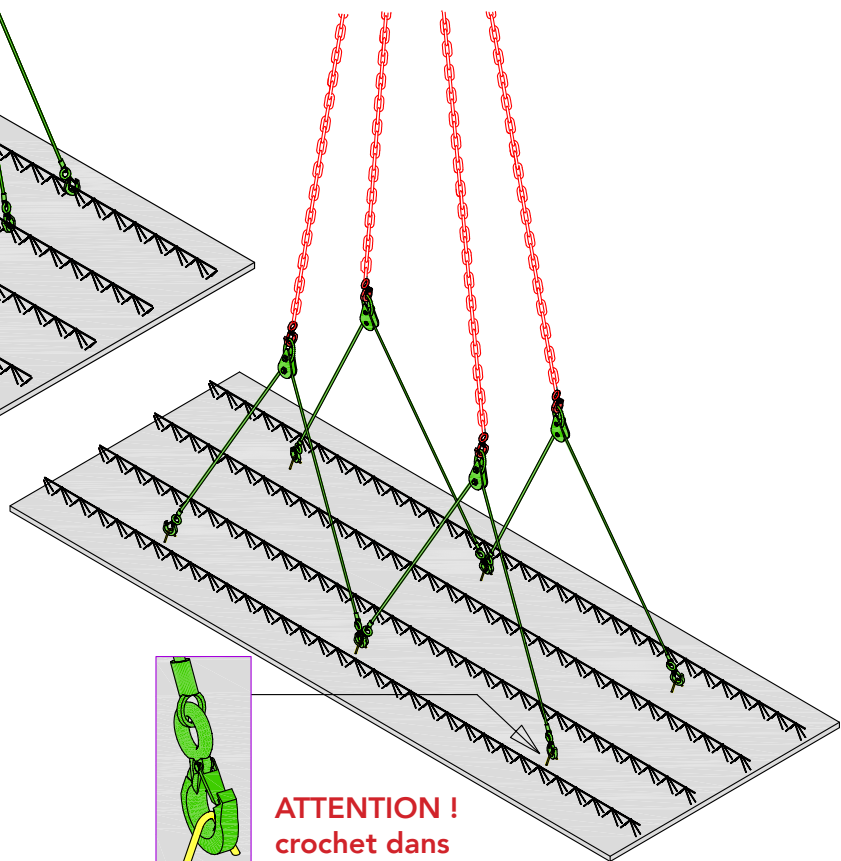
Crochet de levage dans la structure



**ATTENTION !**  
crochet dans la structure triangulaire du raidisseur

### 1 - Manutention par les raidisseurs

L'utilisation du kit de levage prédalle ne dispense pas l'utilisateur d'appliquer les recommandations du §5.3 «Manutention et Stockage» du NF DTU 23.4 P1-1 «Travaux de bâtiment - plancher à prédalles industrialisées en béton».



**ATTENTION !**  
crochet dans l'anneau de levage

### 2 - Manutention par les anneaux de levage

Réf.	Désignation	Qté/Carton	Prix € HT unitaire
Réf. Kit manutention prédalle	Kit manutention prédalle (vert)	1	964,00 €



UNIQUEMENT SUR ÉTUDE PRÉALABLE



## ROBORIGGER AR-15 - 10TO

### LEVER - TURNER & CONTRÔLER LA CHARGE avec un seul système télécommandé



- Télécommande - portée de 100m min
- Conçu pour supporter des charges avec des vents allant jusqu'à 25-30 km/h
- Possibilité d'avoir 2 orientations prédéfinies pour simplifier les opérations répétitives
- Opérations facilitées et plus rapides
- Sécurité renforcée
- - de manipulations, +15% productivité



DÉCOUVREZ  
SON FONCTIONNEMENT



**NEW**

**UNIQUEMENT SUR ÉTUDE PRÉALABLE**



## CROCHET DE DESELINGAGE PEWAG LH

# DESÉLINGUER AUTOMATIQUEMENT avec un crochet télécommandé

- Suppression de la pénibilité
- Sécurité accrue
- - de manipulations, +15% productivité



DÉCOUVREZ  
SON FONCTIONNEMENT



Le Précoffré® est disponible sur mesure et peut atteindre jusqu'à 12,34m.

Pour ces murs de grande hauteur, un matériel spécifique est nécessaire pour leur retournement avant la pose.





# Retournement

# RETOURNEMENT

## RETOURNEUR



Pour le retournement des murs grande hauteur

### AVANTAGES

- s'auto-charge/décharge sans grue
- avec semelle lestée
- économique
- facilement manutentionnable (grâce aux crochets rouges prévus à cet effet)

### DONNÉES TECHNIQUES

Dimensions	2,49m x 1,52m
Poids	2550 kg

BREVET FEHR



DÉCOUVREZ  
SON FONCTIONNEMENT



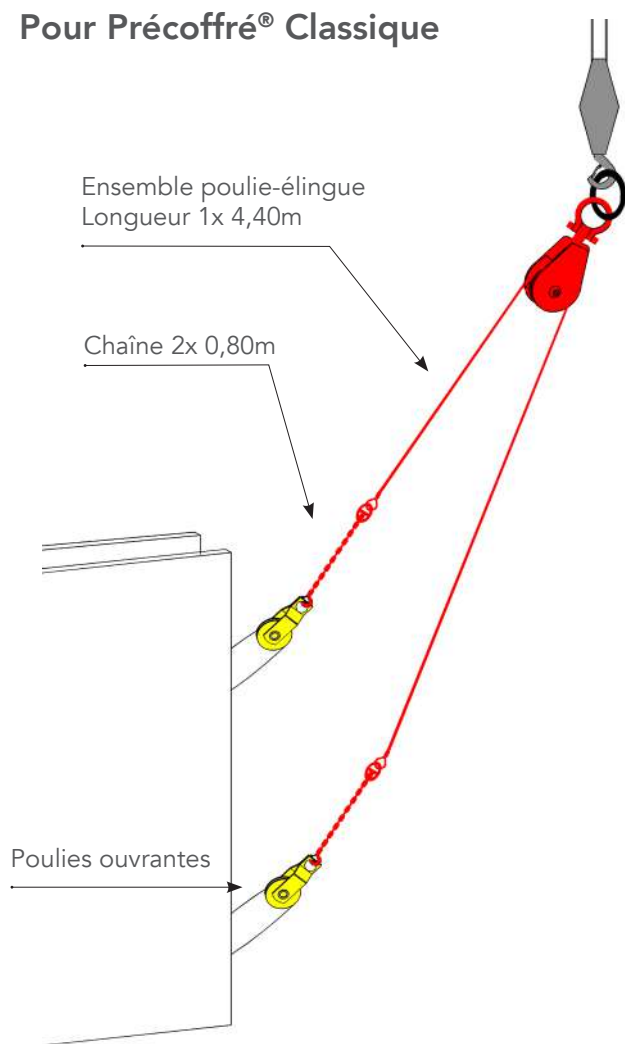
Réf.	Désignation	Qté/Carton	Prix € HT unitaire
Réf. RETOURNEUR	Retourneur avec semelle lestée Poids : 2250Kg - 4.49m x 1.52m	1	<a href="#">nous consulter</a>



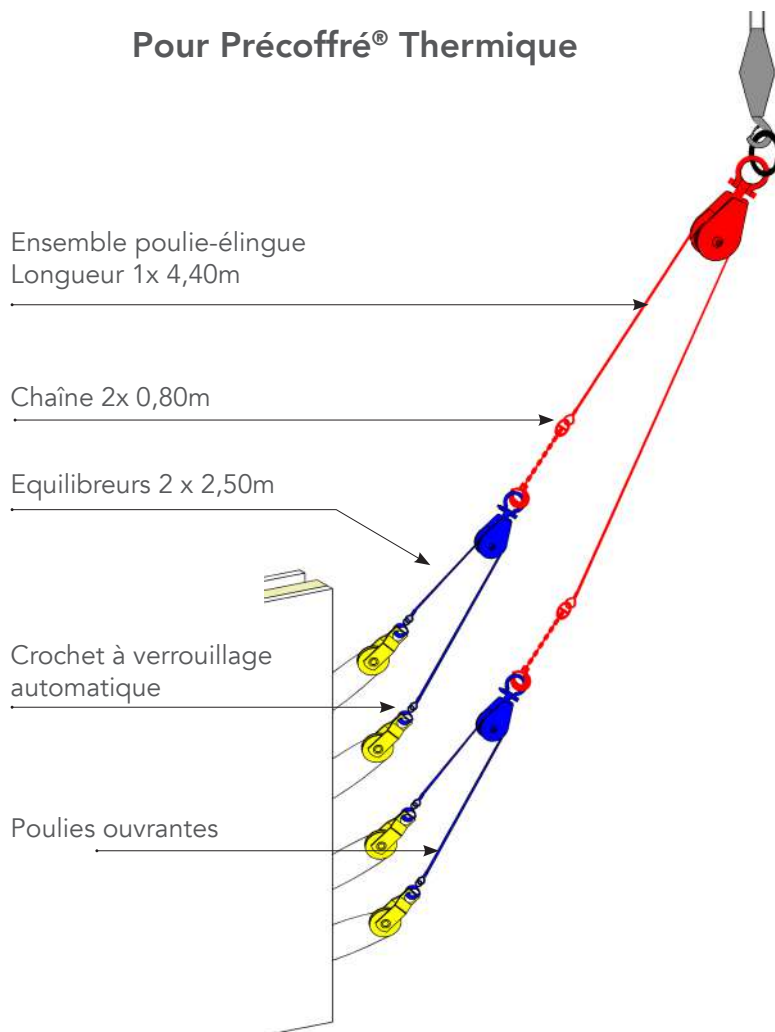
# RETOURNEMENT

## KITS DE RETOURNEMENT

### Pour Précoffré® Classique



### Pour Précoffré® Thermique



Réf.	Désignation	Qté/Carton	Prix € HT unitaire
Réf. KIT-RET-CL	Kit de retournement Précoffré® classique ≤ 12 T: - 1 ensemble poulie-élingue - 1 paire de poulies ouvrantes	1	2 063,00 €
Réf. KIT-RET-TH	Kit de retournement Précoffré® thermique ≤ 12 T: - 1 ensemble poulie-élingue - 1 paire d'équilibreur TH (bleu) - 2 paires de poulies ouvrantes (jaunes)	1	3 528,00 €

Le matériel de retournement peut également être commandé individuellement selon vos besoins :

Elingue poulie (rouge)	1	1 174,00 €
Paire de poulies ouvrantes (jaunes)	1	904,00 €
Paire d'équilibreurs pour Précoffré Thermique (bleu)	1	1 020,00 €
Palan de réglage (pour l'équilibrage des murs)	1	830,00 €

# RETOURNEMENT

## SYSTEME ALL IN ONE

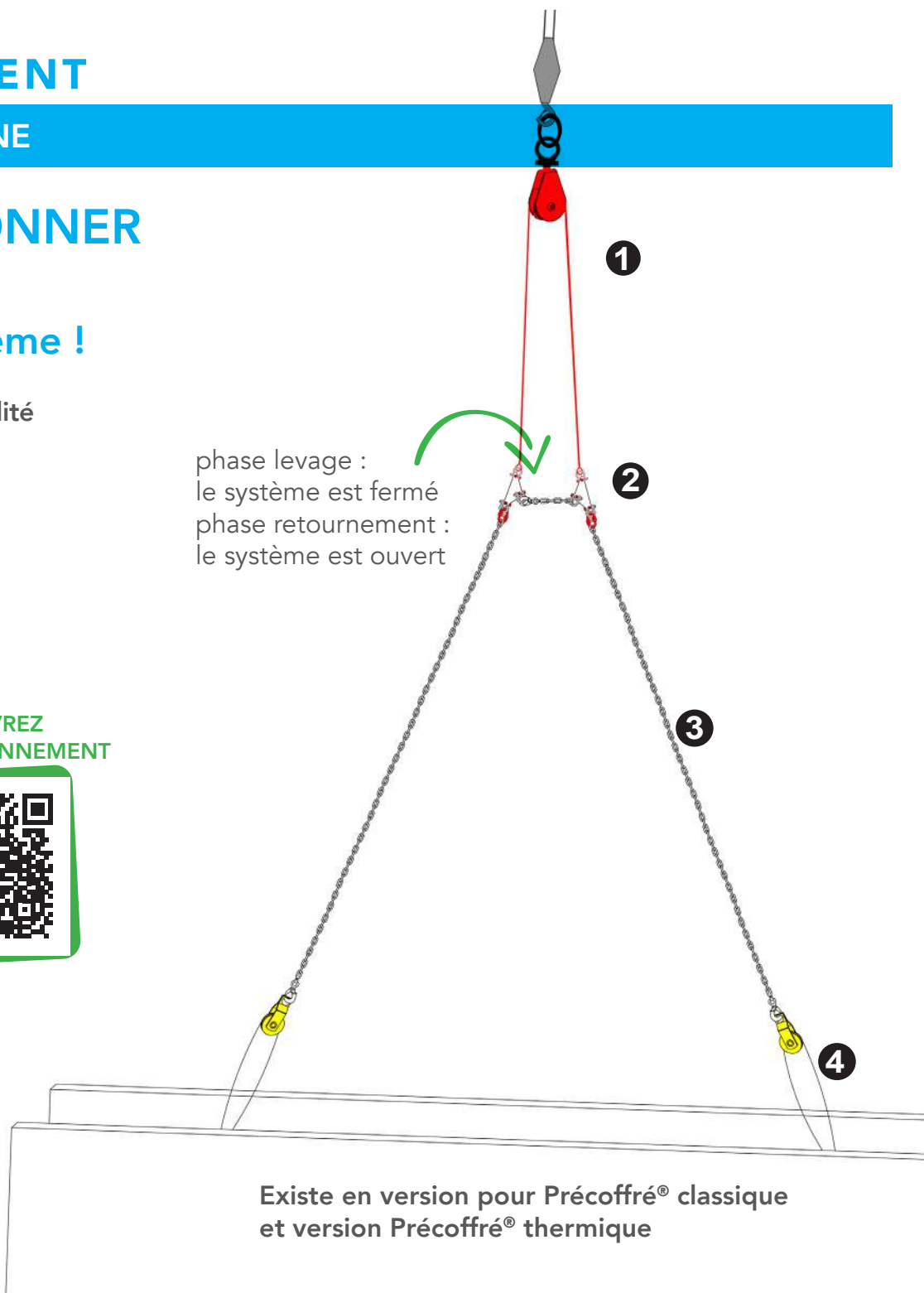
### MANUTENTIONNER RETOURNER

avec un seul système !

- Suppression de la pénibilité
- Sécurité accrue
- Gain de productivité

phase levage :  
le système est fermé  
phase retournement :  
le système est ouvert

DÉCOUVREZ  
SON FONCTIONNEMENT



Existe en version pour Précoffré® classique  
et version Précoffré® thermique

Réf.	Désignation	Qté/Carton	Prix € HT unitaire
Réf. KIT ALL-A	Kit All in One A Précoffré® Classique composé de : 1 - Élingue poulie 2 - Système de verouillage 3 - Chaîne de levage 4 - Poulies ouvrantes jaune	1	2 790,00 €
Réf. KIT ALL-B	Kit All in One B Précoffré® Thermique composé de : 1 - Élingue poulie 2 - Système de verouillage 3 - Chaîne de levage 4 - Poulies ouvrantes jaunes + Équilibreur	1	3 838,00 €
Réf. POULIES OUVRANTES	Poulies ouvrantes	1 paire	904,00 €
Réf. EQUILIBREURS	Équilibreurs (pour Précoffré® Thermique)	1 paire	1020,00 €



UNIQUEMENT SUR ÉTUDE PRÉALABLE



## GANTERUD L20-3 PRO

# MANUTENTIONNER, ÉQUILIBRER, RETOURNER avec un seul système télécommandé

- Un seul équipement télécommandé
- Robuste, durable et fiable
- Productivité augmentée de 50%
- Précision
- Ergonomie de travail

### DONNÉES TECHNIQUES

Capacité de levage : Max 20 To

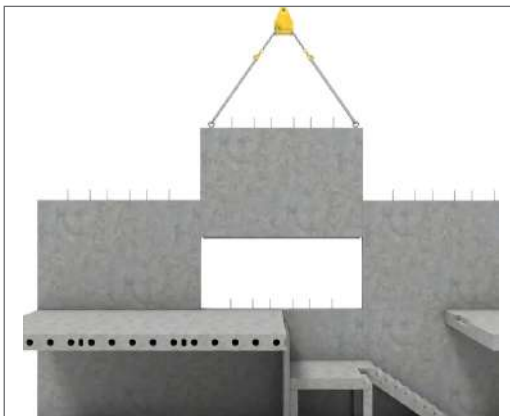
Capacité de déséquilibre de charge : Max 3 To

Longueur max de nivellement : 3 m

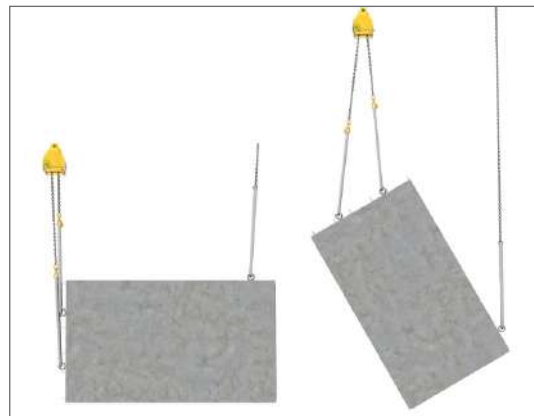
Angle de chaîne max : 60°

Dimension de la chaîne : 60,5x20 mm

Longueur totale de la chaîne : 6 m



*levage et équilibrage*



*retournement*

DÉCOUVREZ  
SON FONCTIONNEMENT



Avant de démarrer la pose du Précoffré®, il est nécessaire de préparer l'ensemble du matériel ainsi que la zone de livraison des conteneurs.





Pose



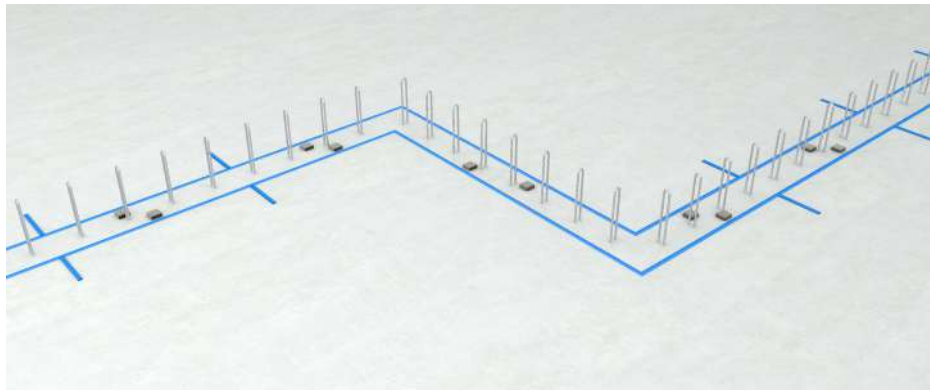
# POSE

## CALE DE DISTANCE



Permet de caler le niveau des murs par rapport aux fondations.

### AVANTAGES



Réf.	Désignation	Qté/Carton	Prix € HT le carton
Réf. CALE-20MM	Cale calibrée : Épaisseur 20mm	par 150	159,00 €
Réf. CALE-PANACHE	Cale calibrée trouée : Épaisseur 2/3/10mm	par 1100	66,00 €

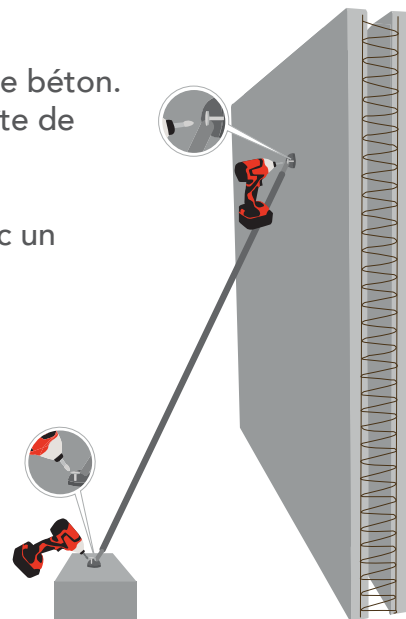
## BOULONNEUSE À CHOCS



Fixation des vis d'ancrage dans le béton.  
Boulonneuse compacte avec boîte de vitesse en aluminium moulé.  
Carré d'entraînement 1/2".  
Munie d'un moteur puissant avec un couple de serrage de 240 Nm.

### AVANTAGES

- Légère
- Rapide
- Très grande puissance
- Poignée souple et ergonomique
- Indicateur de charge
- Outil puissant et robuste



Réf.	Désignation	Qté/Carton	Prix € HT unitaire
Réf. DIW-1800L	Réf. DIW-1800 L + lot de 10 douilles	1	466,00 €

# POSE

## VIS D'ANCRAGE HUS-H

Pose sans cheville dans la fondation, le lest et la dalle.  
Fixe l'étau tire-pousse au sol pour stabiliser le Précoffré®.  
3 possibilités de fixation : fixation sur fondation, lest en béton armé, fixation sur dalle pleine, dallage.



### AVANTAGES

- Mise en oeuvre rapide et simple : pose sans cheville
- Fixation directe dans le béton
- Meilleure performance : la vis crée un chambrage dans le béton

Matériau, corrosion : Acier au carbone, zingué

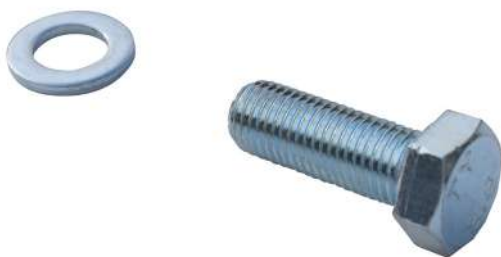
Configuration de la tête : Tête hexagonale

Composition du matériau : Acier, zingué (min. 5µm)

Réf.	Désignation	Qté/Carton	Prix € HT unitaire
Vis d'ancrage Ø14 Longueur 75mm	Vis HUS-H Ø14 - Longueur 75mm	Carton de 16	47,68 €
Vis d'ancrage Ø14 Longueur 100mm	Vis HUS-H Ø14 - Longueur 100mm	Carton de 16	58,40 €
Vis d'ancrage Ø14 Longueur 130mm	Vis HUS-H Ø14 - Longueur 130mm	Carton de 16	63,04 €

## VIS M16 + RONDELLE

Fixe l'étau tire-pousse sur le Précoffré®



Réf.	Désignation	Qté/Carton	Prix € HT unitaire
Réf. VIS M16	Vis M16X45 8.8 + LL16	Carton de 100	78,00 €

## BARRE A MINE



**Le + FEHR**  
en ALU : 3x plus léger  
qu'une bare à mine  
traditionnelle

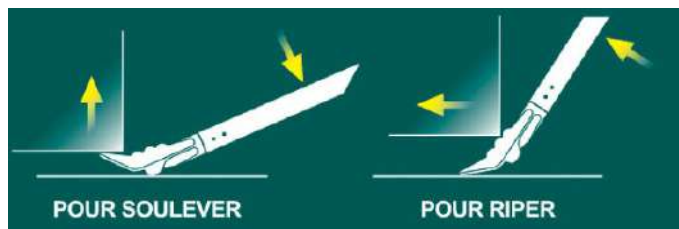
Lever, soulever, caler et ripper.

L'outil le plus léger du marché, en alliage ALU Hautes Performances, pour soulever et faire ripper le mur. Les crans permettent de s'adapter aux différentes hauteurs par rapport au sol.

Poignée grip élastomère : confort de prise en main.

### AVANTAGES

- 3x plus légère que les pinces traditionnelles
- Préviend des risques TMS du dos
- S'adapte à tous les endroits, même difficiles d'accès
- Longueur : 170mm - poids : 4,4 kg



Réf.	Désignation	Qté/Carton	Prix € HT unitaire
Réf. BARRE-MINE	Barre à mine	1	137,00 €

## PLATEFORME SECURISEE AMP



**Le + FEHR**  
protection totale  
périphérique  
léger (-20kg)

Protection totale périphérique de l'utilisateur (intégrée) - largeur 55cm

Crochets d'accrochage extérieurs

Crochets réglables s'adaptant à toutes les épaisseurs de murs

Structure solide et légère

Facilement transportable (-20Kg)

Parfaitement adaptée aux terrains accidentés (rattrapage de niveau)

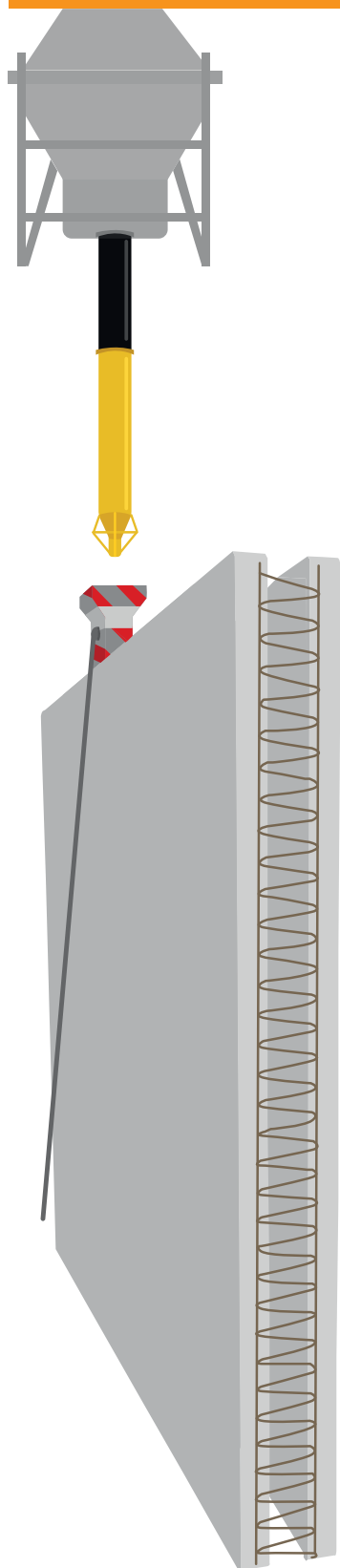
Permet de travailler en sécurité avec ses 2 mains libres

Permet à l'utilisateur de réaliser facilement et en toute sécurité les opérations suivantes: élingage, désélingage, guidage des manoeuvres de mise en place des aciers, guidage des manoeuvres de bétonnage.

Respect des normes NF EN 131-1 et NF EN 131-2.

Réf.	Désignation	Qté/Carton	Prix € HT unitaire
Réf. AMP367	Plateforme hauteur 3,67m	1	783,00 €
Réf. AMP439	Plateforme hauteur 4,39m	1	961,00 €





Bétonner les murs à partir du sol en respectant une hauteur de bétonnage de 0,70 m par heure.

### AVANTAGES

Kit complet avec : 1 entonnoir pour la benne à béton, 1 entonnoir pour le Précoffré®, 2 manches pour le bétonnage depuis le sol.

Réf.	Désignation	Qté/Carton	Prix € HT unitaire
Réf. KIT-BETON	Kit de bétonnage	1	792,00 €



### Quel type de béton commander ?

- Epaisseur du noyau de béton coulé en place  $\leq$  ou = 9 cm :  
BPS - NF EN 206/CN - XF1 C25/30\* - Dmax 12,5  
Consistance conseillée valeur cible 200 mm à 220 mm
- Epaisseur du noyau de béton coulé en place  $>$  à 9 cm :  
BPS - NF EN 206/CN - XF1 C25/30 - Dmax 16  
Consistance conseillée valeur cible 200 mm à 220 mm

Le traitement des joints se situe dans la phase de finition de l'ouvrage avant l'intervention du second oeuvre sur les Précoffré®.

Il est préconisé d'y accéder à l'aide d'un échafaudage périphérique ou d'une nacelle pour les joints placés en hauteur.





**Traitement des joints**



# TRAITEMENT DES JOINTS

## COFFRAGE DE RACCORDS



Placer le coffrage sur le Précocofré® au niveau du raccord des 2 éléments.

Passer les chevilles de fixation dans les trous prévus sur le rail.

Tourner et tirer sur la cheville pour fixer solidement le coffrage sur le raccord du Précocofré®.

Après la pose du joint, démonter le rail en tournant la cheville.

Des joints propres en 1 min. Mise en oeuvre rapide et simple sans outil. Pas de déchets sur chantier. En acier zingué flexible.

Réf.	Désignation	Qté/Carton	Prix € HT le carton
Réf. COFFRAGE-100	L.100cm	Carton de 10	550,00 €
Réf. COFFRAGE-150	L.150cm	Carton de 10	670,00 €
Réf. COFFRAGE CHEVILLE	Chevilles	Seau de 250	480,00 €

## JOINT MOUSSE EN BANDE



Bande de mousse de polyuréthane imprégnée à cœur d'une résine synthétique ininflammable destinée à l'étanchéité des joints.

Reste directement exposé aux intempéries, stable aux ultra-violets.

- Étanchéité parfaite à l'air et à la pluie battante, testée et approuvée selon les normes françaises
- Très hautes capacités de déformation
- Bon isolant thermique et acoustique
- Perméable à la vapeur d'eau
- Les dimensions sont optimisées pour respecter les tolérances du chantier
- Le système ne fonctionne pas par adhérence mais par décompression

Réf.	Désignation	Qté/Carton	Prix € HT le carton
Réf. 20/8-18	Bande de mousse de polyuréthane	Carton de 49,50m	134,00 €
Réf. 25/10-22	Bande de mousse de polyuréthane	Carton de 36,00m	141,00 €
Réf. 30/13-29	Bande de mousse de polyuréthane	Carton de 52,00m	334,00 €

# TRAITEMENT DES JOINTS

## JOINT MOUSSE RETICULEE AUTOCOLLANT POLYETHYLENE



Pour Précoffré® Classique et Thermique :  
Sols ou murs : absorbe les mouvements  
et évite la formation de fissures.

(Délai : 6 semaines)

### AVANTAGES

- Pas d'infiltration de béton et de laitance entre les 2 isolants
- Aucun risque de pont thermique
- Pose facile et rapide

Réf.	Largeur	Épaisseur	Longueur	Qté/Carton	Prix € HT rouleau
Réf. JFE 1520	150mm	20mm	10m	1 rouleau 10m	45,00 €
Réf. JFE 1620	160mm	20mm	10m	1 rouleau 10m	39,00 €
Réf. JFE 1720	170mm	20mm	10m	1 rouleau 10m	49,00 €
Réf. JFE 1820	180mm	20mm	10m	1 rouleau 10m	29,00 €
Réf. JFE 2120	210mm	20mm	10m	1 rouleau 10m	59,00 €

# TRAITEMENT DES JOINTS

## PATE PRETE A L'EMPLOI

Pour la réalisation de joints horizontaux et verticaux.

### AVANTAGES

- Aucun retrait
- Pas de risque de fissuration
- Applicable à la spatule
- Une seule passe nécessaire
- Mise en peinture possible après 72H
- Applicable par basse température
- Ultra léger et extrêmement facile à appliquer :

La faible densité en fait un produit ultra léger qui lui permet d'être appliqué en mur et plafond sans prendre le risque de fluage. Ce qui permet un travail parfait, facile et rapide en un seul mouvement.



Réf.	Désignation	Qté/Carton	Prix € HT unitaire
Réf. PATE-JOINT	Pâte pour joints	Seau de 17L	137,00 €

## FOND DE JOINT

Fond de joint circulaire en mousse destiné à être recouvert d'un mastic (Sika Hyflex®)

- Le compriband délimite la profondeur du mastic
- S'installe dans le joint avant le calfeutrement



Réf.	Désignation	Qté/Carton	Prix € HT unitaire
Réf. FOND-10	diam. 10mm	Rouleau de 600m	77,00 €
Réf. FOND-20	diam. 20mm	Rouleau de 150m	47,00 €
Réf. FOND-30	diam. 30mm	Paquet de 90x2m	113,00 €

# TRAITEMENT DES JOINTS

## JOINT MASTIC ELASTIQUE - SIKA HYFLEX®



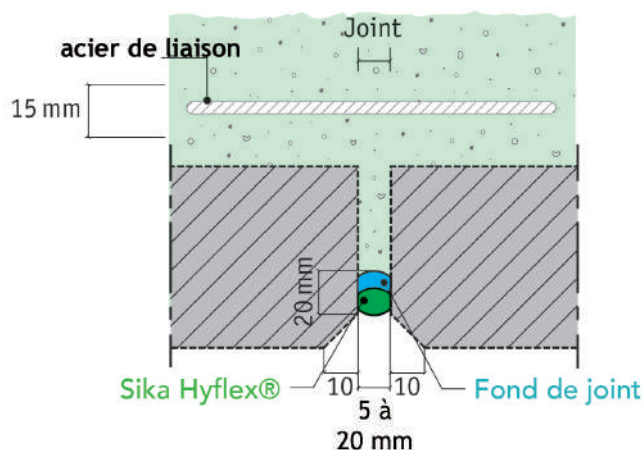
Mastic à appliquer sur le fond de joint à l'aide du pistolet (manuel ou automatique).

Facilité de mise en oeuvre, préconisé dans l'avis technique, pour calfeutrer le fond de joint.  
Peut être peint après réticulation (avec des essais au préalable).  
Utilisé pour le traitement du fond de joint.

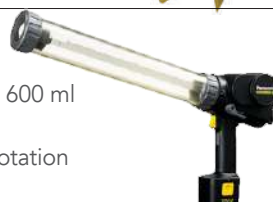
Calfeutrement et étanchéité  
Élastomère de 1<sup>ère</sup> catégorie SNJF, label façade mono-composant à base de polyuréthane, polymérisant sous l'action de l'humidité de l'air.

### AVANTAGES

S'applique et se lisse facilement  
Ne coule pas : polymérise rapidement  
Ne bulle pas : bonne tenue au vieillissement naturel et aux intempéries



Réf.	Désignation	Qté/Carton	Prix € HT unitaire
Réf. SIKA-HYFLEX	Joint mastic élastique 600ml gris	Carton de 20	107,00 €
Réf. MK5SC	Pistolet manuel MK5SC	1	42,00 €
Réf. PANASONIC	Pistolet d'injection Panasonic 600ml puissante batterie Convient pour les cartouches et sachets de 600 ml Bouton anti-gouttes et pare-gouttes Stabilisation électronique de la vitesse de rotation	1	485,00 €



# TRAITEMENT DES JOINTS

## MOUSSE PU ISOLATION



Mousse polyuréthane pistolable très expansive Sika Boom® -543 Maxi est une mousse polyuréthane mono composante, à polymérisation rapide, applicable au pistolet avec une expansion très élevée.

### AVANTAGES

- Couleur: Beige
- Mono composant
- Application facile avec un pistolet d'application
- Très forte expansion
- Durcissement rapide
- Très bonne isolation thermique
- Isolation acoustique efficace
- Sans HFC

Réf.	Désignation	Qté/Carton	Prix € HT le carton
Réf. MoussePU	Mousse PU - 750ml	12	120,00 €

## BANDE D'ETANCHEITE AUTOCOLLANTE

S'applique sur la jonction entre les 2 murs

Constituée d'une feuille d'aluminium renforcée par un film polyester et enduite sur une face d'un revêtement bitumineux autocollant à froid. Maintien immédiat après l'application.

### AVANTAGES

- Excellente adhérence sur de nombreux supports
- étanche et résistant à l'eau
- Bonne résistance aux UV
- Excellente résistance à la déchirure
- Reste souple et flexible par temps froid
- Se superpose facilement
- Peut être peint



Réf.	Désignation	Qté/Carton	Prix € HT le carton
Réf. JOINT-BANDE200	Largeur 200mm - rouleau de 10m	3	125,00 €
Réf. JOINT-BANDE300	Largeur 300mm - rouleau de 10m	3	177,00 €



# TRAITEMENT DES JOINTS

## RAGREAGE MURAL FIN ALLEGE



Ragréage pelliculaire des murs et des plafonds intérieurs et extérieurs  
Débullage des voiles béton.

### AVANTAGES

- Poudre prête à gacher
- Aspect, texture et onctuosité d'un ragréage en pâte
- Facile à appliquer, confort de travail
- Forte réduction de poussière
- Haut rendement
- Aspect très fin, lisse et de couleur gris clair

Réf.	Désignation	Qté/Carton	Prix € HT unitaire
Réf. NIVOLITEF	Nivolite F - sac de 15kg	1	16,80 €

## MORTIER FIBRÉ DE REPARATION RAPIDE



Prise rapide  
Utilisable en horizontal, vertical, sous-face, en intérieur et extérieur  
Réparations ponctuelle des bétons  
Réparation et rebouchage d'épaufrures, nez de marches, trous, saignées, carottages  
Scellement courant : pattes de fixation ou gonds  
Réalisation de gorges de cuvelage, formes...  
Adapté à tous types d'ouvrages

### AVANTAGES

- Mortier de réparation classe R4 selon la norme NF EN1504-3
- Fonction anticorrosion, pour toutes les réparations ponctuelles, formule anti-poussière
- Excellente accroche au support, travail rapide et soigné
- Excellente tenue en épaisseur (5 à 100 mm)

Réf.	Désignation	Qté/ Carton	Prix € HT unitaire
Réf. MORTIER25	Mortier fibré de réparation - sac de 25kg	1	44,00 €

# MORTIER FIBRÉ DE REPARATION 3 EN 1



Réparation des bétons sans/après passivation des armatures  
Rebouchage des trous, saignées, carottages  
Reprise et ragréage de cueillies, épaufrures, désaffleurements  
Adapté à tous type d'ouvrages : aériens, souterrains ou immergés  
Utilisation en vertical, horizontal et sous-face

## AVANTAGES

- Fonction anticorrosion
- Fonction réparation Classe R3 selon NF EN 1504-3
- Fonction surfaçage
- Allégé : 16 kg/m<sup>2</sup> pour 1cm d'épaisseur

Réf.	Désignation	Qté/ Carton	Prix € HT unitaire
Réf. MORTIER3EN1	Mortier fibré de réparation 3 en 1 - sac de 25kg	1	34,00 €



**Traitement de façade**

# TRAITEMENT DE FAÇADE

## MINERALISANT B - HYDROFUGE



Le Minéralisant B est une solution non filmogène, pour l'imperméabilisation des supports minéraux poreux à base de ciment et mortier. Le Minéralisant B augmente la dureté, stoppe le phénomène de farinage et bloque les remontées de laitances (carbonatations). Les supports ainsi traités améliorent considérablement leurs propriétés physiques et peuvent recevoir tous types de traitements à posteriori.

### AVANTAGES

- Traite les supports en profondeur
- Non sensible aux UV
- Traitement définitif
- Temps de séchage rapide : 30min
- Ne dénature pas l'aspect des matériaux
- Couleur incolore, aucune odeur

Réf.	Désignation	Qté/Carton	Prix € HT unitaire
Réf. HYDRO-B-5L	Réf. Hydrofuge Béton	5 L	73,38 €
Réf. HYDRO-B-20L	Réf. Hydrofuge Béton	20 L	293,50 €

## HYDRONET - NETTOYANT



### CONSOMMATION MOYENNES PAR M<sup>2</sup>

Béton	1 Litre = 10 m <sup>2</sup>
Béton désactivé	1 Litre = 8 m <sup>2</sup>
Carrelage + joints	1 Litre = 12 m <sup>2</sup>
Carrelages terre cuite	1 Litre = 10 m <sup>2</sup>
Dallages reconstitué	1 Litre = 10 m <sup>2</sup>
Sols en pierre calcaire	1 Litre = 10 m <sup>2</sup>
Sols Granit	1 Litre = 7 m <sup>2</sup>

Réf.	Désignation	Qté/Carton	Prix € HT unitaire
Réf. HYDRO-NET-5L	Réf. Nettoyant - Détachant - Hydro-Net	5 L	97,50 €
Réf. HYDRO-NET-20L	Réf. Nettoyant - Détachant - Hydro-Net	20 L	390,00 €



# Conditions générales de vente

## Article 1 – DISPOSITIONS GENERALES

Les présentes d'application immédiate et abrogent celles préalablement communiquées par notre société.

Elles s'appliquent à toutes les ventes, notamment d'ensemble élingue poulie de levage, de vis de fixation, de joint Illbruck, d'échelles AMP, de colliers en matière plastique, de serre-joints en matière plastique, de visseuse, de produits d'étanchéité, à l'exclusion toutefois de toute prestation de transport, de location et de réparation.

Les présentes font partie intégrante de nos tarifs, barèmes et devis. Toute commande passée, que ce soit oralement ou par écrit, à notre société implique l'acceptation pleine et entière et sans réserve des conditions générales de vente. Toute condition dérogatoire ou contraire posée par le client, notamment ses conditions générales d'achat, est, par voie de conséquence, réputée nulle et non écrite.

Toute dérogation aux présentes conditions générales doit faire l'objet d'un accord préalable de notre société donné par écrit.

Le fait pour notre société de ne se prévaloir que de l'une quelconque des dispositions des conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir à tout moment ultérieur de telle autre disposition ou de l'ensemble des autres dispositions.

## Article 2 – COMMANDES

Les offres faits par nos agents et par toute personne agissant pour le compte de notre société, ou encore téléphoniquement, n'engagent pas notre société.

Le contrat de vente est formé par l'accord, même verbale, des deux parties sur la chose et sur le prix, à défaut de document contractuel signé par les deux parties ou de contrat de vente cadre. Le bénéfice de la commande est personnel au client et ne peut être cédé sans l'accord exprès de notre société.

## Article 3 – DELAIS DE LIVRAISON ET MODALITES DE LIVRAISON

3.1 - Le temps de transport et les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif et ne constituent aucun engagement de notre société. Un retard de livraison, quelle qu'en soit la durée, ne permet pas au client de résilier la commande et ne lui ouvre pas droit à dommages et intérêts.

En tout état de cause, l'engagement de notre société sur un délai est assorti d'une tolérance de 1H30 au-delà du délai indiqué.

Les livraisons sont toujours effectuées du lundi au vendredi de 07H à 12H et de 13H à 17H.

3.2 – En cas de livraison "départ magasin", la livraison a lieu au moment du chargement du véhicule, les marchandises voyageant aux risques et périls du client.

En cas de livraison "franco", la livraison a lieu au moment du déchargement du véhicule, les marchandises voyageant aux risques et périls du vendeur.

3.3 – Le client est tenu de faire connaître l'endroit précis de la livraison – du déchargement -, endroit qui doit toujours être accessible par la voie publique ou par voie privée carrossable.

Le chauffeur de notre société ou du transporteur chargé par notre société d'effectuer le transport et la livraison est valablement fondé à refuser de se rendre au lieu de livraison – de déchargement – qui lui est indiqué par le client, s'il estime que l'accès n'est pas praticable, sans qu'alors la responsabilité de notre société puisse être recherchée et sans que le refus du chauffeur puisse être considéré comme l'inexécution par notre société de son obligation de délivrance.

Dans le cas où le chauffeur de notre société accepte à la demande expresse du client ou de toute personne qu'il s'est substituée, demande devant être consignée au bulletin de livraison, de procéder à la livraison – au déchargement – au lieu indiqué, ce malgré les réserves formulées par le chauffeur sur la praticabilité de la voie d'accès ou sur l'état du site prévu pour recevoir les produits et biens livrés, notre société ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de quelque dommage que ce soit causé par le véhicule au client ainsi qu'à autrui.

3.4 – Notre société décline toute responsabilité en cas d'indisponibilité d'un ou de plusieurs produits et/ou articles due à la force majeure. De convention expresse, constitue notamment un cas de force majeure : la guerre militaire ou civile, l'émeute, l'incendie y compris l'incendie du véhicule effectuant la livraison, l'inondation, le gel, la grève, les difficultés de circulation particulières générées par des manifestations sur la voie publique, l'impossibilité pour notre société d'être approvisionnée ; cette liste n'étant nullement exhaustive.

## Article 4 – LIVRAISONS – RISQUES

4.1 – En cas de vente selon la modalité "Départ magasin" le transfert des risques au client s'effectue au moment du chargement du véhicule.

4.2 – En cas de vente selon la modalité "Franco" le transfert des risques au client s'effectue au moment de la livraison, avant déchargement.

4.3 - Lors de leur arrivée, ou au moment de la livraison en cas de "départ magasin", il appartient au client de reconnaître l'état des marchandises avant de procéder à leur déchargement et de faire, le cas échéant, toute réserve sur le bordereau de livraison et de confirmer lesdites réserves auprès de notre société ou du transporteur, le cas échéant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les 3 jours qui suivent la livraison. A moins qu'il n'en soit convenu autrement lors de l'acceptation de la commande ou par application d'une disposition légale, les marchandises fournies et acceptées ne sont pas reprises.

4.4 - En cas de livraison non conforme, toute réclamation doit nous être adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les 8 jours qui suivent la réception de la marchandise.

4.5 – L'étendue de nos garanties contractuelles ne saurait excéder celle de nos fabricants. Ces garanties sont valables sous réserve d'une utilisation conforme et normale des marchandises et du respect des recommandations des fabricants.

4.6 – En tout état de cause, notre responsabilité est limitée au montant de la commande, à l'exclusion de toute autre indemnisation de quelque nature qu'elle soit et notamment à l'exclusion de tout préjudice immatériel qui serait la conséquence, directe ou indirecte, du défaut des marchandises.

## Article 5 – PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT – RESERVE DE PROPRIETE

### 5.1 – Prix

Les prix sont donnés par notre société par tout moyen légal d'information, notamment par affichage sur les lieux de la vente et par impression au sein de tarifs. Les prix sont toujours exprimés en valeur TVA non comprise.

Toute modification de taux ou de nature des taxes fiscales et parafiscales, le cas échéant, auxquelles sont assujetties nos ventes sont, dès leur date légale ou réglementaire d'entrée en vigueur, répercutées sur les prix déjà portés à la connaissance des clients, ainsi que sur les prix des commandes en cours de livraison.

### 5.2 – Paiement

Toutes nos factures sont payables au comptant dans le cas des ventes aux clients non professionnels, sauf dérogation, et sans escompte.

Pour les clients professionnels le paiement est exigible par traite acceptée retournée au plus tard dans les 3 jours suivant son émission ou par chèque ou encore virement bancaire à réception de la facture. Aucun escompte ne peut être déduit, mais en cas de paiement anticipé.

En tout état de cause, le paiement n'est définitif qu'après mise à disposition irrévocable des fonds.

En cas d'incident de paiement au sens de l'article 6 ci-dessous constaté dans les 12 mois précédant la commande ou l'achat au magasin, le paiement se fera exclusivement au comptant, sans aucune déduction d'escompte.

### 5.3 – Réserve de propriété

Dans le cas d'un paiement effectué autrement qu'au comptant, sauf dérogation expresse, la propriété des marchandises livrées n'est transférée à l'acheteur qu'après parfait paiement de leur prix. Cependant, les risques sont transférés à l'acheteur dès la mise à disposition des marchandises.

En cas de reprise des marchandises en application de la présente clause, toutes les sommes déjà versées par l'acheteur resteront acquises au vendeur à titre de dommages et intérêts. L'acceptation de nos effets de commerce ne constitue ni novation, ni dérogation à la présente clause.

## Article 6 – CLAUSE RESOLUTOIRE EXPRESSE

6.1 – Le refus d'acceptation de nos effets de commerce ou le défaut de paiement d'un effet à son échéance ou d'un chèque à son encaissement rend immédiatement exigible l'intégralité de notre créance sans mise en demeure préalable.

6.2 – Faute par le débiteur défaillant de s'acquitter immédiatement des sommes dues, toutes les ventes que nous avons conclues avec lui et qui n'auront pas encore été intégralement payées, se trouveront résolues de plein droit 24 heures après mise en demeure par une simple lettre informant de notre volonté de nous prévaloir de la présente

clause, et demeurée sans effet.

6.3 – La résolution sera acquise par simple écoulement du délai.

6.4 – De convention expresse, nous serons en droit de faire procéder à la reprise immédiate des marchandises objets de la ou des ventes par simple ordonnance du Président du Tribunal du lieu du siège social de notre société statuant en référé, ou à la volonté du vendeur, du Président du Tribunal du lieu de situation des marchandises dont il s'agit.

6.5 – Nous nous réservons en outre la faculté de suspendre ou d'annuler les marchés et commandes en cours et de demander éventuellement des dommages et intérêts.

6.6 – Toute somme impayée à son échéance entraîne de plein droit l'application d'intérêts de retard à la charge du débiteur calculés au taux de "refi" de la Banque Centrale Européenne majoré de dix points, à compter de la date d'exigibilité de la facture jusqu'au jour du paiement intégral et définitif

6.7 - En outre, et à titre de clause pénale, le débiteur supportera des dommages et intérêts dont le montant est fixé à 2 fois le montant en principal de la créance lorsque celui-ci est inférieur ou égal à 600 Euros et à 1,5 fois le montant en principal de la créance lorsque celui-ci est supérieur à 600 Euros.

6.8 – De convention expresse, aucun paiement ne peut être suspendu par le débiteur, ni faire l'objet d'aucune compensation, sans l'accord préalable et écrit de notre société. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

6.9 – Toute somme non payée à son échéance entraîne l'application d'une pénalité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement, outre les frais, débours, émoluments et honoraires générés par le recouvrement dans le cas où notre société est amenée à procéder au recouvrement d'une créance et ce, notwithstanding les dispositions du paragraphe 6.3 ci avant.

## Article 7 : DISPOSITIONS DIVERSES

7.1 – Au cours de l'exécution d'un marché ou d'une commande, avant ou pendant les livraisons, nous nous réservons le droit de réclamer à l'acheteur caution bonne et solvable du prix des fournitures faites ou à faire, et, en cas de refus, de résilier le marché ou la commande.

7.2 – Toute contestation concernant la facturation devra être formulée par écrit dans les 15 jours de la réception de la facture par le client, sous peine d'irrecevabilité.

## Article 8 – LANGUE ET DROIT APPLICABLE

Les conditions générales ainsi que tout autre document contractuel sont exclusivement rédigés en langue française. En cas de traduction dans ou plusieurs langues, seul le texte rédigé en français fait foi en cas de litige. De convention expresse, le droit français est seul applicable.

## Article 9 – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

De convention expresse, il est attribution de compétence exclusive aux Tribunaux de Strasbourg au titre des relations entre notre société et les clients non professionnels, et à la Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg au titre des relations entre notre société et les clients professionnels. La clause attributive de compétence s'applique même en cas de référé, de demande incidente, de pluralité de défendeurs, et ce quel que soit le mode ou les modalités de paiement.

# Conditions Générales de Location

## PREAMBULE

1. Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités d'exécution de location concernant le matériel de chantier.

2. Elles s'appliquent à tout contrat de location de matériel de chantier entre le LOUEUR et le LOCATAIRE qui reconnaît en avoir pris expressément connaissance et les accepte sans réserve.

3. Les parties conviennent que tous autres documents émanant du LOCATAIRE ne sont jamais opposables au LOUEUR.

4. Le LOUEUR se réserve la possibilité de compléter les présentes conditions générales de location par des conditions particulières qui prévaudront en cas de conflit.

5. Lorsque le LOCATAIRE n'est pas l'utilisateur du bien objet du contrat de location, il s'engage à le transmettre à l'utilisateur du bien loué. Le LOCATAIRE et l'utilisateur sont alors solidairement responsables de l'exécution des présentes conditions générales et des conditions particulières venant le cas échéant le compléter.

## Article 1 : NATURE DU CONTRAT

Toute commande passée par le LOCATAIRE constitue un louage de choses au sens des articles 1709 et 1719 du code civil.

## Article 2 : COMMANDE

2.1. La location fait l'objet d'une commande propre à chaque affaire de chantier.

2.2. Toute commande doit faire l'objet d'un contrat de location dûment signé par les deux parties. L'absence de commande écrite dégage le LOUEUR de toute responsabilité en cas de non mise à disposition ou de retard ou d'inadéquation du matériel loué.

2.3 Les conditions particulières du contrat de location présentent au minimum :

La définition du matériel loué

Le lieu d'utilisation et la date du début de location

Les conditions de transport

Les conditions tarifaires

2.4. Tout report, annulation ou modification de commande doit être transmis au LOUEUR par écrit moyennant un délai de prévenance minimal de 72h, (courrier, télécopie, courrier électronique...) pour acceptation par ce dernier.

2.5. En cas d'annulation de la commande par Le LOCATAIRE, le LOCATAIRE sera tenu au paiement des frais de préparation tel que prévu aux conditions particulières.

## Article 3 : LIEU D'EMPLOI

Le matériel est exclusivement utilisé sur le chantier indiqué lors de la commande.

## Article 4 : MISE A DISPOSITION DU MATERIEL

4.1 Le matériel loué est conforme à la réglementation en vigueur. Il est mis à la disposition du LOCATAIRE en bon état de fonctionnement.

4.2 Le LOCATAIRE s'oblige à signer à la réception du matériel loué un bon de livraison; la signature du bon de livraison sans l'émission de réserves entraîne acceptation pure et simple du matériel loué.

4.3 Le LOUEUR ne peut être tenu pour responsable des éventuels retards de mise à disposition dus à toute raison indépendante de sa volonté, intempérie, modification de la réglementation, retard dans les retours précédents ou dans les transports, force majeure grève, ni de leurs conséquences directes ou indirectes à l'égard du LOCATAIRE et/ou des tiers. Il n'est dès lors redevable d'aucune indemnité à quelque titre que ce soit.

## Article 5 : UTILISATION

5.1 Le LOCATAIRE s'engage à ce que le matériel loué ne soit utilisé que par du personnel dûment habilité.

5.2 Le LOCATAIRE s'interdit de céder, donner en gage, de sous-louer ou de prêter le matériel loué dans l'accord écrit du LOUEUR.

5.3 Le LOCATAIRE s'engage à installer et à utiliser le matériel loué en bon père de famille, conformément à la destination qui lui en est donné. Il s'interdit toute modification ou transformation du matériel.

## Article 6 : DUREE DE LA LOCATION

6.1 La durée de la location court à compter du jour ou la totalité du matériel loué est mis à disposition du locataire dans les entrepôts du LOUEUR ou encore sur les lieux où ledit matériel pourrait se trouver. Cette date est contractuellement prévue sur le contrat de location.

6.2 La location prend fin le jour où la totalité du matériel loué est restituée au LOUEUR dans ses entrepôts dans les conditions définies à l'article 8.

6.3 Toute prolongation de location au terme de la durée initialement prévue devra faire l'objet d'un accord exprès du LOUEUR.

6.4 Dans le cas où le LOCATAIRE met fin au contrat de location avant l'échéance figurant au contrat de location, le montant total de la location reste acquis au LOUEUR de plein droit.

## Article 7 : TRANSPORTS

7.1 Le transport du matériel loué, à l'aller comme au retour, est effectué sous la responsabilité de celle des parties qui l'exécute ou le fait exécuter, LOUEUR ou LOCATAIRE.

7.2 La partie qui fait exécuter le transport exerce le recours éventuel contre le transporteur. Il appartient donc à cette partie de vérifier que tous les risques, aussi bien les dommages causés au matériel que ceux occasionnés par celui-ci, sont couverts par une assurance suffisante du transporteur et, à défaut de prendre toutes mesures utiles pour assurer le matériel loué.

7.3 Le coût du transport du matériel loué est, à l'aller comme au retour, à la charge du LOCATAIRE. Dans le cas où le transport est effectué par le LOUEUR ou par un tiers choisi par lui, le coût de cette prestation est facturé au LOCATAIRE selon une tarification définie au contrat de location.

7.4 La responsabilité du déchargement et/ou du déchargement incombe à celui qui l'exécute.

7.5 Dans tous les cas, lorsqu'un sinistre est constaté à l'arrivée du matériel, le destinataire doit aussitôt formuler ses réserves auprès du transporteur et en informer le LOUEUR dans un délai maximal de 24 h à compter la réception du matériel loué.

## Article 8 : RESTITUTION DU MATERIEL

8.1 A l'expiration du contrat de location, le LOCATAIRE est tenu de rendre le matériel en bon état compte tenu de l'usure normale inhérente à la durée d'emploi.

8.2 Le matériel est restitué au dépôt du LOUEUR pendant les heures d'ouverture de ce dernier.

8.3 Lorsque le transport retour du matériel est effectué par le LOUEUR ou son prestataire, le LOUEUR et le LOCATAIRE conviennent par moyen écrit de la date de reprise du matériel. Le LOCATAIRE est libéré de la garde juridique au moment de la prise en charge par le transporteur.

8.4 A la restitution, un bon de retour constatant l'état du matériel est établi par le LOUEUR et transmis au LOCATAIRE. Il y est indiqué expressément :

-Le jour de la restitution

-Les réserves sur l'état du matériel restitué.

Le matériel loué non restitué ou dégradé est facturé au locataire sur la base de sa valeur à neuf.

## Article 9 : PRIX DE LA LOCATION

9.1 Le délai de paiement est celui stipulé sur la facture se rapportant au contrat de location sans pouvoir en aucun cas excéder 45 jours fin de mois.

9.2 Dans le cas de prolongation de la location au terme de la durée initialement prévue, le LOUEUR se réserve la possibilité de réviser le prix de la location conformément aux conditions particulières du contrat de location.

## Article 10 : RESPONSABILITE

10.1. A compter de la mise à disposition, la garde matérielle et juridique du bien objet du contrat de location et de ses accessoires est transférée au LOCATAIRE qui en supportera tous les risques ; il engage sa responsabilité de ce fait sous réserve des clauses applicables au transport.

10.2 Pendant toute la durée de la location, le LOCATAIRE est seul responsable de tous les dommages corporels, matériels et immatériels tant à l'égard du LOUEUR que des tiers.

10.3 Le LOCATAIRE doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la réception du matériel loué sur le lieu de livraison tel que défini en article 3.

10.4 La responsabilité du LOUEUR ne pourra être valablement engagée que si des réserves sont émises lors de la réception du matériel sur le bulletin de livraison et communiquées au LOUEUR dans un délai de 24h à compter de la réception du matériel loué.

## Article 11 : PRESCRIPTION

De convention expresse, les actions en responsabilité contractuelle du LOUEUR à l'encontre du LOCATAIRE et réciproquement se prescrivent dans le délai d'une année à compter de la date de survenance du dommage.

## Article 12 : ASSURANCES

12.1 Il appartient au LOCATAIRE de satisfaire aux obliga-

tions légales d'assurances et de couvrir les risques inhérents à la fois à son activité professionnelle et à sa qualité de LOCATAIRE et notamment de couvrir le bien loué.

12.2 Le LOCATAIRE reconnaît avoir souscrit auprès des sociétés d'assurances les contrats garantissant sa responsabilité notamment pour les dommages au bien loué ou la perte totale de celui-ci et les dommages immatériels en résultant pour le LOUEUR ainsi que des dommages corporels causés au personnel de conduite et / ou aux tiers.

## Article 13 : RESILIATION ANTICIPÉE DU CONTRAT DE LOCATION

En cas d'inexécution de ses obligations par l'une ou l'autre des parties, l'autre partie est en droit de résilier le contrat de location sans préjudice des dommages-intérêts qu'elle pourrait réclamer. La résiliation prend effet après l'envoi d'une lettre de mise en demeure restée infructueuse pendant 7 jours

## Article 14 : PENALITES DE RETARD

14.1 En cas de non-respect du délai de paiement convenu entre le LOUEUR et le LOCATAIRE et indiqué sur la facture, le LOCATAIRE est redevable de plein droit sans aucun rappel ni aucune mise en demeure d'un intérêt de retard calculé au taux " REFI" de la banque centrale Européenne majoré de dix points, à compter de la date d'exigibilité de la facture jusqu'au jour du paiement intégral et définitif.

14.2 En outre le non-paiement d'une facture à l'échéance prévue rendra immédiatement exigible toute autre créance non échue.

## Article 15 : LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le contrat de location est soumis exclusivement au droit français. En cas de litige ou de contestation, à défaut de règlement amiable auquel les parties s'efforceront de parvenir au préalable, la juridiction du lieu du siège social du LOUEUR sera seule compétente, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.



This is Concrete.  
fehrgroup.com

## PRODUITS

Béton prêt à l'emploi  
Mur Précoffré®  
Prédalle  
Bardage BFUHP FClad®  
Eléments spéciaux

## SERVICES

Location  
Assemblage  
Magasin



### Sites de préfabrication

#### GRAND EST

62, route de Strasbourg - BP 46  
F-67242 BISCHWILLER CEDEX  
Tel. +33 (0)3 88 06 27 90  
Fax +33 (0)3 88 06 27 91

#### ILE DE FRANCE

1, chemin du port  
F-77670 VERNOU LA CELLE SUR SEINE  
Tel. +33 (0)1 60 39 61 70  
Fax +33 (0)1 60 39 61 81

#### AUVERGNE RHÔNE ALPES

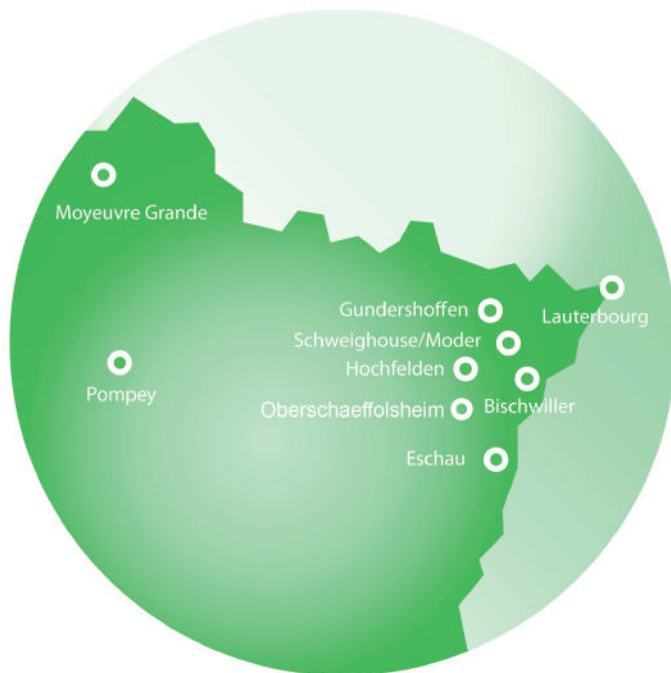
345 Chemin des Teppes  
F-26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE  
Tel. +33 (0)4 75 25 98 80  
Fax +33 (0)4 75 25 98 81

#### ALLEMAGNE

GmbH & Co. KG  
Triebstraße 34  
D-68753 WAGHÄUSEL - WIESENTAL  
Tel. +49 7254 209 0  
Fax +49 7254 209 100

#### ALLEMAGNE (BFUHP)

Franz-John Strasse 13/1  
D-77855 ACHERN  
Tel. +49 7841 6812 904



### Centrales à béton

Bischwiller  
62 Route de Strasbourg  
67240 Bischwiller

Eschau  
Route du Rhin  
67114 Eschau

Gundershoffen  
Route de Gumbrechtshoffen  
67110 Gundershoffen

Hochfelden  
8 quai du Canal  
67270 Hochfelden

Lauterbourg  
Route de Mothern  
67630 Lauterbourg

Oberschaeffolsheim  
Chemin du Hitzthal  
67203 Oberschaeffolsheim

Schweighouse/Moder  
ZI La Sablière  
67590 Schweighouse/Moder

Moyeuve Grande  
ZI du Barrage de Beth  
57250 Moyeuve Grande

Pompey  
102 Boulevard de la Moselle  
54340 Pompey

Service commercial  
Tel. 0825 800 818

Service commercial  
Tel. +33(0)3 88 80 94 70

Fehr Groupe SAS (siège social)  
ZA Emile Mathis - 21 route de Froeschwiller - F-67110 REICHSHOFFEN  
Tel. +33 (0)3 88 80 86 30 - Fax +33 (0)3 88 80 34 52  
info@fehrgroup.com